

Assises 2024 : Actualités normatives et doctrinales 2024

Cette formation permet d'appréhender les nouveautés de l'actualité normative et doctrinale, de maîtriser leurs apports et de les décliner lors de la réalisation des missions et des prestations des commissaires aux comptes.

Millesime	2024-2025
Type	Présentiel
Durée	1h30
Réf.	02.02ACT0130.24

Nouveau Assises 2024

Vous êtes concernés

- Commissaire aux comptes
- Directeur de mission CAC
- Chef de mission CAC
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC

Objectifs professionnels

Être capable d'interpréter et d'appliquer les nouveautés de l'actualité normative et doctrinale de l'année 2024.

Questions traitées

- Quel est le nouveau processus d'homologation des NEP ?
- Quelles évolutions en matière de normes d'exercice professionnel ?
- Quels apports des nouvelles notes d'informations ?
- Quels sont les nouveaux éléments de doctrine à avoir en tête ?
- Quelles nouveautés en matière d'Assurance de durabilité ?

Bénéfices pour les participants

Être au fait des nouveautés de l'actualité normative et doctrinale.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Pour toute question relative à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, merci de contacter le département formation de CNCC Services (cnccservices.formation@cncc.fr)

Moyens pédagogiques et d'encadrement

- Le support pédagogique, composé d'un diaporama, est conçu avec le plus grand soin et est sous format dématérialisé, accessible après la formation dans l'onglet « mes sessions » de l'espace personnel des participants (espaces.jinius.fr). Il permet aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :
 - Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
 - Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, membres du Comité des normes d'exercice professionnel de la CNCC, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- A l'issue de la formation, le participant devra se rendre dans l'onglet « sessions terminées » de son espace personnel (espaces.jinius.fr) pour :
 - Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 5 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 4 bonnes réponses sur 5. Ce test est disponible pendant 8 jours calendaires
 - Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Les réponses reçues font l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées
 - Télécharger son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
 - Accéder au support pédagogique